

Les politiques publiques au Maroc : entre néocorporatisme et participation citoyenne

Public policies in Morocco : between neocorporatism and citizen participation

Dr ANAS OUAHABI

Docteur en droit public et sciences
politiques

Université Moulay Ismail, FSJES-Meknès.
Maroc

Email : anasouahabbi@gmail.com

Dr ELHASSAN ILYAS

MOUFAKIR

Docteur en droit public et sciences
politiques

Université Abdelmalek Essaâdi

Email : moufakkir.meh@gmail.com

Résumé :

Dans les pays en transition, l'expérience de la démocratie est relativement courte, inégale et souvent frustrante. Pour que la démocratie se développe davantage dans ces pays, il faut une « double démocratisation », au sens de démocratisation de l'État et de la société civile, car ils se soutiennent mutuellement, se rendent mutuellement possibles et se limitent également mutuellement. Face à une série de défis totalement nouveaux dans un monde globalisé, les gouvernements à tous les niveaux se rendent de plus en plus compte qu'ils ne pourront pas mener et mettre en œuvre efficacement des politiques publiques- aussi bonnes soient-elles - si leurs citoyens ne les comprennent pas et ne les soutiennent pas. Ils recherchent donc des modèles et des approches nouvelles ou améliorées pour mieux informer et impliquer leurs citoyens dans le processus d'élaboration des politiques publiques. Le point de départ de ces processus est la participation citoyenne. Les acteurs politiques des pays en transition sont confrontés à des problèmes tels que la décentralisation, la fragmentation, des mécanismes de participation publique sous-développés, un manque de professionnels hautement qualifiés et bien d'autres problèmes. Cependant, dans le monde extrêmement complexe d'aujourd'hui, c'est seulement à ce niveau de démocratie et d'autonomie qu'un dialogue direct entre les groupes de citoyen, les groupes d'intérêt corporatiste et les décideurs politiques peut avoir lieu. Notre objectif de cette recherche, l'identification des différentes formes de participation des groupes de citoyens utilisées dans l'élaboration de l'action publique. Tous en explorant les bonnes pratiques et les défis rencontrés dans la mise en œuvre de processus participatifs.

Mots clés : politiques publiques, groupes de citoyen, décision publique, néocorporatisme, groupes d'intérêt, participation citoyenne.

Abstract :

In transition countries, the experience of democracy is relatively short, uneven, and often frustrating. For democracy to further develop in these countries, a "double democratization" is required, meaning the democratization of the state and civil society, as they mutually support, enable, and constrain each other. Faced with a series of completely new challenges in a globalized world, governments at all levels are increasingly realizing that they will not be able to effectively pursue and implement public policies—no matter how good they may be—if their citizens do not understand and support them. They are therefore seeking new or improved models and approaches to better inform and involve their citizens in the public policymaking process. The starting point for these processes is citizen participation. Political actors in transition countries face challenges such as decentralization, fragmentation, underdeveloped public participation mechanisms, a lack of highly qualified professionals, and many other problems. However, in today's extremely complex world, it is only at this level of democracy and autonomy that direct dialogue between citizen groups, corporate interest groups, and policymakers can take place. Our objective in this research is to identify the different forms of citizen group participation used in the development of public policy, while exploring good practices and challenges encountered in implementing participatory processes.

Keywords : public policy, citizen groups, public decision-making, neocorporatism, interest groups, citizen participation.

Introduction :

Une démocratie participative efficace est d'une importance vitale pour des niveaux plus élevés de démocratie. Chaque citoyen doit avoir la possibilité de pratiquer une citoyenneté active et d'acquérir l'expérience nécessaire pour participer à des niveaux plus élevés et développer une culture politique démocratique. Dans ce processus, on doit être conscient qu'il est parfois impossible de parvenir à un compromis ou à un consensus, car la volonté des participants, leur ouverture à d'autres points de vue, varient considérablement. Mais le dialogue public est aussi une école de démocratie, où les citoyens apprennent par le travail pratique à jouer leur rôle de citoyen.

Dans cette perspective, malgré de profonds changements socio-économiques et politiques, le système néo-corporatiste au Maroc est resté relativement résilient depuis les années 2000 en termes d'intermédiation des groupes de pression dans l'élaboration des politiques publiques. Les groupes de pression restent indispensables aux gouvernements dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques¹, même si plusieurs gouvernements depuis les années 2000, ont tenté d'accorder une plus grande autonomie aux intérêts organisés.

Si beaucoup a été écrit sur le sort des structures et des acteurs corporatistes, on en sait moins sur l'intégration des groupes de citoyens dans les processus de décision publique et administrative.

Les partenaires corporatistes traditionnels sont les syndicats et les associations d'entreprises, mais aussi les groupes professionnels et les groupes institutionnels (Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services ...). Grâce à l'intermédiation corporatiste, les organisations les plus puissantes ont traditionnellement bénéficié d'une position particulièrement privilégiée².

Dans le contexte marocain, on note que le système d'intermédiation corporatiste (les communautés de politiques publiques) est, par définition, la forme ultime de partialité, car il privilégie clairement l'accès aux lieux de réunion et l'influence politique à un nombre limité de groupes favorisés (les groupes d'intérêt)³. Dans cette optique, on peut s'interroger sur la manière dont les différents héritages corporatistes affectent l'avènement et les positions

¹ - Binderkrantz, A.S. and Christiansen, P.M. From classic to modern corporatism: interest group representation in Danish public committees in 1975 and 2010, Journal of European Public Policy, 2015.

² - Peter Munk Christiansen, André Mach and Frédéric Varone, How corporatist institutions shape the access of citizen groups to policy-makers: evidence from Denmark and Switzerland, éditions JOURNAL OF EUROPEAN PUBLIC POLICY, 2016, p 01.

³ - Pour plus de détails voir la thèse de doctorat de Anas Ouahabi, Corporatisme et décisions publiques économiques au Maroc : essai sur les groupes d'intérêt et les cheminements d'influence, soutenue Mars 2022. Université Moulay Ismail.

politiques possibles des groupes de citoyens qui entrent dans l'arène de prise de décision en provenance d'un autre secteur que le secteur économique de la société.

En effet, les citoyens sont de plus en plus engagés dans des groupes non économiques, tels que les groupes environnementaux, les groupes de défense des droits des consommateurs, les groupes de personnes retraités et les groupes de la promotion des droits civiques¹. Cela soulève des questions quant à savoir si leurs chances d'être intégrés dans les processus de prise de décision politique et administrative sont affectées par les traditions néo-corporatistes dominantes. Autrement dit, quels sont les défis et les enjeux liés à la participation des groupes de citoyen dans l'élaboration de l'action publique ?

Cette étude compare la présence d'initiés traditionnels (associations d'entreprises, syndicats, groupes professionnels et groupes institutionnels) et de groupes de citoyens (groupes d'intérêt public, de droit de l'homme et culturel...) dans les enceintes administratives et politiques. Elle se fonde sur l'analyse des données concernant l'accès des groupes de citoyen aux deux enceintes. L'accès se concentre sur la présence ou l'absence de groupes dans les structures de prise de décision. Il ne rend pas compte de l'influence des groupes dans les processus politiques. À cet effet, l'accès aux espaces institutionnels est une condition préalable à toute influence politique et à tout pouvoir politique, raison pour laquelle il mérite d'être pris en compte².

La recherche est basée sur une revue de la littérature non systématique examinant des articles, des livres et des documents qui discutent spécifiquement des théories du néocorporatisme, des politiques publiques et de la participation citoyenne, en observant les caractéristiques de la participation en tant que principe de corporatisme. La technique d'une revue non systématique a été choisie en raison de sa nature exploratoire et parce qu'il s'agit d'une revue de la littérature adaptée à la synthèse des connaissances basées sur des études complémentaires, en particulier lorsque l'objectif de recherche implique de multiples aspects de différents sujets. Des livres classiques et d'autres ouvrages importants pour le débat contemporain sur la participation citoyenne ont également été consultés, ainsi que des documents d'organisations internationales.

Cet article est structuré en deux parties, y compris cette introduction. La partie suivante présente, on présente la littérature sur le néocorporatisme et les structures d'opportunités politiques comme point de départ théorique et développe deux principales attentes. Premièrement, les groupes de citoyens ont renforcé leur position dans les processus décisionnels. Deuxièmement, les groupes de citoyens au Maroc ont mieux réussi à accéder aux instances administratives et parlementaires à travers plusieurs lois qui leurs octroient des

¹ - Berry, J.M. The New Liberalism: The Rising Power of Citizen Groups, Washington, DC: Brookings, 1999.

² - Eising, R. The access of business interests to EU institutions: towards elite pluralism, Journal of European Public Policy, 2007, p 490.

prerogatives, en permettant la négociation et la participation à l'élaboration de la décision publique. Enfin, on analyse les principales conclusions et les met en perspective.

I- Le néocorporatisme comme tendances communes de décision publique au Maroc : différentes structures d'opportunités.

1- Le rôle du néocorporatisme dans la structure décisionnelle au Maroc

Grâce à la perspective de Schmitter et d'autres, est née l'acceptation croissante de la désignation de néocorporatisme dans la littérature politique contemporaine, une expression qui pouvait adéquatement rendre compte des phénomènes de représentation des intérêts et de l'interaction entre revendications populaires, compensations réciproques et soutien de l'État qui ont eu lieu dans les sociétés avancées au cours des dernières décennies. Comme l'a synthétisé Schmitter: le corporatisme peut être défini comme un système de représentation des intérêts dans lequel les unités constituantes sont organisées en un nombre limité de catégories singulières, obligatoires, non compétitives, hiérarchisées et fonctionnellement différenciées, reconnues ou agréées (voire créées) par l'État et bénéficiant d'un monopole de représentation délibéré au sein de leurs catégories respectives en échange de l'observation de certains contrôles sur le choix de leurs dirigeants et l'articulation des revendications de leurs soutiens¹.

Les années 1980 ont vu un usage répandu du terme « corporatisme » pour décrire un paysage d'intermédiation des intérêts, offrant ainsi une alternative à la focalisation conventionnelle sur les intérêts organisés, médiatisés par un processus électoral compétitif entre partis rivaux. Cela s'est traduit par une dynamique croissante autour de la conviction qu'outre les mécanismes classiques de représentation politique dans les démocraties avancées, il existait des formes d'organisation et de représentation dépassant la simple logique des marchés politiques : les auteurs corporatistes ne s'intéressent pas seulement aux implications démocratiques et représentatives des politiques de groupe. Ils accordent également une attention considérable au rôle que le corporatisme peut jouer pour assurer le maintien de la stabilité politique, ou gouvernabilité, dans les démocraties libérales et pour améliorer l'efficacité des politiques interventionnistes².

Dans ce contexte, les groupes corporatistes traditionnels tels que les groupes d'affaires et les syndicats jouent toujours un rôle important dans de nombreux pays – qui adoptent un système corporatiste - y compris le Maroc. Les rumeurs exagèrent le déclin des structures

¹ – Schmitter, P. Still the century of corporatism?" In Philippe C. Schmitter and Gerhard Lehmbruch (eds.), Trends Towards Corporatist Intermediation. Contemporary Political Sociology, Volume 1. London, Sage Publications, 1979, p 13.

² – José Luís Cardoso, Corporatism and beyond: an assessment of recent literature. Editions ICS, 2012, p 04.

corporatistes. Néanmoins, les groupes d'intérêt ont augmenté en nombre et en importance politique¹.

En effet, avec la nouvelle constitution de 2011, les groupes de citoyens ont obtenu un accès aux processus de la décision publique. À cet égard, le néocorporatisme au Maroc a été confronté à des défis socio-économiques et politiques après 2011, mais la structure des opportunités politiques depuis 2022 est plus favorable aux groupes de citoyens². En réalité, le néocorporatisme rend les parlementaires plus ouverts aux revendications des groupes d'intérêt et des syndicats forts, que les groupes des citoyens qui ont des difficultés de se faire entendre et concrétiser leurs propositions.

Malgré de profonds changements socio-économiques et politiques, le système néocorporatiste marocain est resté relativement résilients depuis les années 2011, en termes d'intermédiation des groupes d'intérêt et d'élaboration des politiques publiques. Ainsi, les groupes d'intérêt demeurent indispensables aux gouvernements dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques.

Si la participation des structures et des acteurs néocorporatistes a fait le centre d'intérêt des gouvernements, l'intégration des groupes de citoyens dans les processus décisionnels politiques et administratifs est moins favorable.

Les partenaires néocorporatistes traditionnels de l'Etat, sont les syndicats et les groupes d'affaires, mais aussi les groupes professionnels et les groupes institutionnels. Grâce à l'intermédiation néo-corporatiste, les groupes les plus puissants ont traditionnellement bénéficié d'une position particulièrement privilégiée³.

Dans notre contexte, on note que les systèmes d'intermédiation corporatistes constituent, par définition, la forme ultime de concertation⁴ avec le gouvernement sur les politiques

¹ – Binderkrantz, A.S., Christiansen, P.M. and Pedersen, H.H. A privileged position? The influence of business interests in government consultations', Journal of Public Administration Research and Theory, 2014.

² – En ce sens, la nouvelle constitution a renforcé la présence des groupes sur les droits humains et multiplié les traitements néo-corporatistes à l'égard d'associations des droits culturels, des femmes, des handicapés. Fouad Abdelmoumni. Le Maroc et le printemps arabe. Editions pouvoirs 2013, p 135.

³ – Binderkrantz, A.S., Christiansen, P.M. and Pedersen, H.H. Interest group access to the bureaucracy, parliament, and the media', Governance 28(1), 2015, pp 95–112.

⁴ – Pour plus de détail voir, la thèse en science de gestion, de Sébastien Damart, Une étude de la contribution des outils d'aide à la décision aux démarches de concertation. Le cas des décisions publiques de transport. Université Paris Dauphine – Paris IX, 2003.

publiques, car les groupes d'intérêt privilégient clairement l'accès aux lieux de réunion et l'influence à un nombre limité des acteurs politiques privilégiés¹.

Dans cette perspective, on compare entre la présence d'acteurs traditionnels (associations patronales, syndicats, groupes professionnels et groupes institutionnels) et de groupes de citoyens (groupes d'intérêt public) dans les instances administratives et parlementaires au cours de cette décennie.

En s'appuyant sur des données comparatives concernant l'accès des groupes d'intérêt aux deux instances. L'accès se concentre sur la présence ou l'absence de groupes dans les structures décisionnelles. Il ne prend pas en compte l'influence des groupes dans les processus politiques. L'accès aux instances institutionnelles est toutefois une condition préalable à toute influence et à tout pouvoir politique, et mérite donc d'être examiné².

2- La montée des groupes de citoyens et l'influence sur le système néo-corporatiste :

Le corporatisme est apparu à l'époque moderne comme une critique politico-idéologique du capitalisme libéral ; l'intention de l'Eglise au 19^{ème} siècle était de renouveler l'organisation sociale représentée par les corporations artisanales médiévales et de promouvoir le rôle accru des groupes d'intérêt autonomes. À cet égard, l'élan d'« unité nationale » de l'après-Seconde Guerre mondiale, le sentiment selon lequel l'industrie et les travailleurs doivent travailler ensemble pour reconstruire les économies déchirées par la guerre, a favorisé la création de sociétés tripartites (c'est-à-dire industrie, travailleurs, gouvernement) ; et l'idée de s'attaquer au « déficit démocratique » des institutions politiques et de mobiliser les acteurs concernés des secteurs public, privé, tertiaire et de la société civile pour élaborer des politiques économiques et sociales plus efficaces dans un monde de plus en plus complexe³.

Globalement, le processus de la prise de décision publique, doit établir un accord politique entre les parties prenantes du néocorporatiste. L'intermédiation des intérêts par l'État et les institutions publiques et privées s'effectue de manière moins concurrentielle et sous forme de représentation d'intérêts fonctionnels centralisés.

De plus, la valeur du système politique, des idéologies politiques et des politiques publiques joue un rôle important, façonnant et guidant les préférences corporatistes afin de maximiser les bénéfices nets des politiques publiques.

Par conséquent, le corporatisme et son application sont essentiels pour analyser la participation citoyenne dans la prise de décision publique, l'intermédiation des intérêts dans le

¹ – Lowery, D. et al. Images of an unbiased interest system, Journal of European Public Policy, 2015.

² – Eising, R., op. cit , p 493.

³ – Rhodes, M. and Molina, O. Corporatism: The Past, Present, and Future of a Concept. Annual Review of Political Science, 5, 2002, pp. 305–331.

cadre de la coopération entre l'État et les groupes d'intérêt afin de comprendre aux mieux la fabrication de l'action publique¹.

La valeur en politique représente l'évaluation de la réussite de chaque pays par rapport à des indicateurs des conditions de vie des populations en matière de qualité et de durabilité. L'Indice de développement humain, par exemple, financé par l'ONU, rend compte des aspects de la qualité et de la durabilité de la vie humaine². Cependant, la science ne peut pas associer la durabilité de la vie au sort des individus mortels, mais plutôt à la vie future et aux conditions de vie de la société humaine dans son ensemble³. En bref, la valeur représente un contexte différent de celui du système politique, des idéologies politiques et des politiques qui façonnent les comportements humains.

Par conséquent, le néocorporatisme est un mode coopératif organisé conduit à l'ordre social, mais comporte des risques, car le gouvernement ne peut pas pleinement tenir les institutions privées responsables devant le public ; les arrangements corporatistes sont centrés sur des délibérations d'élites qui excluent des groupes diversifiés et renforcent les inégalités politiques ; et les négociations corporatistes sont fondamentalement non publiques par nature, ce qui peut clairement porter atteinte aux valeurs publiques et à l'inclusion⁴.

3- Les stratégies corporatistes et la société civile

Alors que ces dernières décennies ont vu un intérêt croissant pour les réformes de la fonction publique au Maroc, qui favorisent la décentralisation des responsabilités de l'État vers le marché (par l'instrument de la privatisation) et la société civile (à travers l'intégration des associations dans la gestion du préscolaire), la théorie du néocorporatisme est devenue un sujet majeur pour les chercheurs en politiques publiques.

Ainsi, les nouvelles stratégies corporatistes visant à promouvoir l'harmonie des classes et la poursuite commune du développement socio-économique. La nouvelle gouvernance institutionnelle repose sur l'idée qu'un arrangement de « groupe social » implique des relations

¹ - Eichenberger, S., Pilotti, A., Mach, A. and Varone, F. Parlement de milice et groupes d'intérêt (1970–2010) Professionnalisation et diversification des liens d'intérêt. Annuaire suisse d'histoire économique et sociale 31, 2016, pp 185–202.

² - Bruno, Esien Eddy. Decision making, interest intermediation, and value: In government, public, and private agencies corporatism for work promotion, DANUBE: Law, Economics and Social Issues Review, ISSN 1804–8285, De Gruyter, Warsaw, Vol. 11, Iss 4, 2020, p 328.

³ - Potucek, M. and Rudolfová, V. Public Policy: A comprehensive Introduction. Prague: Karolinum, 2016.

⁴ - Streeck, W. and Schmitter, P. C. Private Interest Government. Beyond Market and State. London: SAGE Publications, 1985.

spécifiques qui concilient les intérêts de groupes concurrents et les rendent compatibles avec l'intérêt public ¹.

Le corporatisme met l'accent sur la coopération des groupes d'intérêt entre eux et avec les pouvoirs publics pour l'articulation, l'« intermédiation » des intérêts et l'« attribution autoritaire des valeurs » dans le processus de formulation et de mise en œuvre des politiques publiques². En ce sens, le gouvernement gère l'action publique par des négociations qui orientent la compétitivité et contrôlent le processus de prise de décision et de mise en œuvre des politiques publiques.

De même, Les valeurs reflètent le besoin général des communautés humaines de coordonner l'action des individus et des groupes par le biais du système politique, des idéologies politiques et des politiques publiques. Les valeurs, au sein du système politique, représentent des valeurs communes dans le comportement humain, codifiées sous forme de règles³.

La Déclaration universelle des droits de l'homme (ONU 1948)⁴ et la Charte des droits fondamentaux de l'UE (2000)⁵, par exemple, ont marqué la reconnaissance de l'universalité des droits de l'homme, codifiés dans les systèmes constitutionnels et juridiques de tous les pays démocratiques. Cependant, les droits de l'homme se caractérisent par une insistance unilatérale sur les droits, sans une attention correspondante portée à l'autre face de la médaille : la responsabilité ⁶. Dans ce cadre, les idéologies politiques simplifient la compréhension et l'interprétation des réalités sociales. En effet, les idéologies politiques représentent une forme de ciment social qui fournit aux groupes sociaux et à l'ensemble des sociétés un ensemble de croyances et de valeurs unificatrices ⁷. Ces idéologies politiques influencent, coexistent, se concurrencent et s'entremêlent dans les pratiques politiques pour apaiser les tensions sociales et renforcer l'égalité des chances.

4- Les groupes de citoyens et la décision publique au Maroc

¹ – Jessop, B. Corporatism and Beyond? On Governance and its limits. In E. Hartmann and P. F. Jjaer, The Evolution of Intermediary Institutions in Europe: From Corporatism to Governance, Basingstoke: Palgrave, 2015, pp 29 – 46.

² – Lehmbruch, G. Liberal Corporatism and Party Government. In P. C. Schmitter and G. Lehmbruch, Trends Towards Corporatist Intermediation. Beverly Hills/London: SAGE Productions, pp 147 – 184.

³ – Potucek, M. and Rudolfová, V. Public Policy: A comprehensive Introduction. Prague:1979, Karalimum, 2016.

⁴ – www.un.org. Consulté le 12/05/2025 à 12 h :21.

⁵ – www.europarl.europa.eu. Consulté le 12/05/2025 à 13 h :01.

⁶ – Giddens, A. The Third Way: The renewal of Social Policy. Cambridge: Polity Press, 1998.

⁷ – Gramsci, A. Pri-prison Writings. Cambridge: Cambridge University Press, 1994.

La participation des groupes de citoyens, dans le processus décisionnel, suppose selon l'OCDE trois modes d'interaction entre le pouvoir public et les citoyens pour l'élaboration de la décision publique. En premier lieu, le partage de l'information. En deuxième lieu, la consultation des groupes de citoyens. Enfin, la participation et l'engagement civique, basé sur la concertation entre le pouvoir public les citoyens dans le processus décisionnel¹.

Cependant, on note un décalage entre les élites décisionnaires et les citoyens ordinaires a intensifié les demandes d'un engagement citoyen plus profond dans les pays démocratiques. Alors que les préférences des citoyens en matière de processus ont reçu beaucoup d'attention, notre compréhension des perceptions participatives des décideurs politiques est assez limitée.

D'une part, pour commencer, des points de vue participatifs des décideurs politiques et des citoyens au Maroc, un pays connu pour son niveau élevé d'analphabétisation civique² et de confiance à l'action politique.

D'autre part, si les citoyens soutiennent fortement tous les types d'engagement, les décideurs politiques sont plus sceptiques, en particulier lorsque la participation menace leur contrôle du processus politique. Le scepticisme des élites découle principalement du manque de confiance dans la capacité des citoyens à gérer des questions politiques complexes.

Les acteurs politiques ressentent la pression mais cherchent à impliquer les citoyens en utilisant des méthodes davantage basées sur l'apprentissage³, par la présentation de leurs avis sur des lois en cours d'élaboration (le cas du code de la famille, un autre cas : le budget citoyen ; un instrument qui permet aux citoyens de comprendre les éléments clés de la loi de finance, facilitant ainsi leur accès à l'information financière ...).

¹ - www.oecd.org/fr. Note de synthèse de l'OCDE sur la gestion publique (2001). Consulté le 29/05/2025 à 13 :21.

² - En réalité, l'objectif d'alphabétiser les adultes civiquement, c'est de contribuer à créer le « socialiste type » susceptible, sous la conduite de l'État, de transformer et de moderniser la société. Dans la plupart des cas, leur vision allait au-delà du simple fait d'enseigner la lecture et l'écriture, à travers la transmission de messages et d'informations sur des sujets variés, comme des thèmes orientés vers le développement socio-économique et action publique. John Oxenham, Programmes d'alphabétisation efficaces : le choix des décideurs. Éditions UNESCO : Institut international de planification de l'éducation, 2010, p 21. À cet égard, si on se réfère sur les statistiques de HCP (www.HCP.ma) sur l'analphabétisation, on note une baisse de 32,2 % en 2014 à 24,8% en 2024. Cependant, ce taux augmente avec l'âge, atteignant 51% parmi les Hommes âgés de 50 ans et plus contre 61,4% en 2014. En somme, il y a un lien étroit entre être instruits et l'engagement civique ; plus on est instruit, plus on respecte la loi, on exerce nos droits de vote, deux éléments principaux pour la bonne conduite de l'action publique.

³ - Crozier Michel et Erhard Friedberg. L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective, Paris, éditions du Seuil, 1977.

L'écart d'attitude entre les citoyens et les élites pourrait donc nécessiter une renégociation des mandats représentatifs à l'avenir. L'une des caractéristiques dominantes de la crise de la représentation des intérêts, dont on parle tant, est la perception d'un décalage entre les citoyens ordinaires et les acteurs politiques.

L'idée que les citoyens ordinaires devraient avoir davantage leur mot à dire en politique, a élargi les revendications participatives au-delà des cercles traditionnels des militants de la démocratie ou de droit de l'homme. Simultanément, les technocrates ont appelé à un rôle encore plus restreint pour les citoyens ordinaires, car leur manque d'expertise peut compromettre l'ingénierie de l'action publique et de défis sociétaux complexes ¹.

Un écart considérable semble se creuser entre les acteurs politiques et les citoyens sur la question de savoir comment et dans quelle mesure les citoyens devraient participer à la prise de décision publique ².

Dans cette perspective, les perceptions des citoyens et des acteurs politiques sur l'engagement citoyen sont différentes en fonctions des intérêts. Parallèlement, il existe une pénurie considérable d'études empiriques examinant ce que pensent les décideurs politiques, malgré leur importance pour le développement du processus démocratique et les impacts qu'un engagement citoyen plus large aurait sur leur position de pouvoir. Quelques études récentes ont opéré un changement important d'orientation vers les opinions des représentants élus, révélant une attitude générale réservée à l'égard de la participation citoyenne.

Si ces études ont fait progresser notre compréhension des écarts d'attitude entre les acteurs politiques et les citoyens, elles ne couvraient qu'un groupe d'acteur limité et probablement pas le plus important : les politiciens élus³.

De même, la représentation démocratique est généralement considérée comme un rôle consultatif lors de la préparation des politiques publiques, où les acteurs politiques élus sont plus susceptibles d'interférer avec le travail des hauts fonctionnaires et autres experts technocrates – qui conçoivent et mettent également en œuvre les politiques publiques.

¹ – Koskimaa , V , Rapeli , L & Himmelroos , S. Decision-makers, advisers or educable subjects? Policymakers, perceptions of citizen participation in a Nordic democracy ' ,Governance , vol. 37 , no. 1, 2024, pp. 261-279.

² – Koskimaa, V. and Rapeli, L. Fit to govern? Comparing citizen and policymaker perceptions of deliberative democratic innovations. Policy & Politics 48(4), 2020, pp 637-652.

³ – Junius, N., Matthieu J., Caluwaerts, D. and Erzeel, S. Is It Interests, Ideas or Institutions? Explaining Elected Representatives' Positions Toward Democratic Innovations in 15 European Countries. *Frontiers in Political Science*, 2020.

En outre, pour déterminer l'ampleur réelle de l'écart entre les citoyens et les décideurs publiques, et pour avoir une idée plus réaliste des points de vue des acteurs concernés, les perceptions des acteurs devraient également inclure les décideurs politiques non élus.

5- La participation citoyenne un élan du processus démocratique

La participation est un terme qui provient du latin participatio (pars-in-actio), qui signifie prendre part ou faire partie d'un acte ou d'un processus d'actions collectives ou d'activités publiques ¹.

En ce qui concerne la relation entre l'État et la société, la participation est le processus par lequel les citoyens peuvent interagir directement avec les agents publics, interférer dans le cycle administratif politique et influencer le processus décisionnel en fonction de leurs intérêts et de leurs désirs. Au cours des dernières décennies, les gouvernements de nombreux pays ont été confrontés à une pression croissante pour impliquer les citoyens dans la gestion publique, que ce soit par le biais de nouvelles exigences législatives, de la croissance de l'activisme et de l'engagement citoyen, ou de changements de valeurs liées à la citoyenneté et à la démocratie².

Depuis lors, la question de la participation a été débattue plus intensément, impliquant les gouvernements, les organisations de la société civile et le monde universitaire, ce qui a souvent donné lieu à des propositions et des initiatives visant à institutionnaliser la participation dans différents contextes.

Au cours des dernières décennies, la participation citoyenne est devenue un instrument d'approfondissement de la démocratie et de qualification de la gestion publique. Suivant cette tendance, certaines initiatives pionnières, (la constitution de 2011 et les lois organiques :

N° 44.14 et 64.14) ont inclus la participation comme principe clés dans l'élaboration des politiques publiques.

Dans ce contexte, la nouvelle constitution consacre la participation des citoyens à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques, en leur permettant de prendre des initiatives pour proposer au gouvernement à adopter ou modifier un texte de loi :

- Les groupes de citoyens disposent de la possibilité de présenter des motions en matière législative³.

¹ – Kurnia, M. P., Susmiyati, H. R., & Hamzah, H. Model of public participation, in formation of good local regulation in East Kalimantan Province. Journal of Law, Policy and Globalization, 55(1), 2016, pp 222–233.

² – Dagnino, E., & Teixeira, A. C. C. The participation of civil society in Lula's government. Journal of Politics in Latin America, 6(3), 2014, pp 39–66.

³ – Article 14 de la constitution de 2011.

- La constitution marocaine accorde également aux citoyens la possibilité de présenter des pétitions¹.

- Le pouvoirs public doit impliquer les acteurs sociaux, à travers l'instrument de la concertation, afin d'associer les partenaires sociaux à la décision publique sociale².

- La nouvelle constitution incite les collectivités territoriales de mettre en place des structures participatives, en vue d'impliquer les groupes de citoyens dans l'élaboration et le suivi des plans d'action de développement territorial³.

À cet égard, la concrétisation de l'action des groupes de citoyens, notamment le « droit de présenter des motions en matière législative » et le « droit de présenter des pétitions », est réalisée à travers des lois organiques :

- la loi organique N° 44.14⁴ relative aux pétitions et,
- la loi organique N° 64.14⁵ relative à la présentation de motions en matière de législation.

Cependant, la littérature de terrain a discuté superficiellement de la signification et des caractéristiques de la participation en tant que principe du néocorporatisme. Par conséquent, il existe des différentes manières de classer la participation citoyenne et à distinguer lesquelles de ses caractéristiques sont considérées comme adéquates en tant que principe de néocorporatisme.

En effet, la participation citoyenne dans le contexte marocain doit aller au-delà de simples consultations, car il est nécessaire de garantir le protagonisme et l'implication des citoyens dans les décisions politiques.

Il doit y avoir une participation réelle et active, dans laquelle les citoyens font partie du processus politique et de la prise de décision, contribuant ainsi au renforcement de la citoyenneté, de la démocratie délibérative et de la légitimité des décisions.

¹ – Article 12 de la constitution de 2011.

² – Article 13 de la constitution de 2011.

³ – Article 139 de la constitution 2011.

⁴ – La loi organique N° 44.14 relative aux pétitions. Dahir n° 1.16.107 du 23 Chaoual (28 juillet 2016), portant promulgation de la loi organique n° 44.14 déterminant les conditions et les modalités d'exercice du droit de présenter des pétitions aux pouvoirs publics.

⁵ – la loi organique N° 64.14 relative à la présentation de motions en matière de législation. Dahir n° 1.16.108 du 23 Chaoual (28 juillet 2016), portant promulgation de la loi organique n° 64.14 fixant les conditions et les modalités d'exercice du droit de présenter des motions en matière législative.

II- Les formes de participation citoyenne pour une décision publique démocratique:

1- Les groupes de citoyen s'organisent pour faire pression et influencer les politiques publiques.

En premier lieu, en formant différentes alliances de citoyens qui initient, proposent ou commentent la nouvelle législation concernée. Cela est important car ce que le gouvernement et autorités publiques considèrent comme une priorité peut n'avoir qu'une importance marginale pour les citoyens qui peuvent être intéressés par différentes questions qui ne sont tout simplement pas traitées par le décideur public¹.

Cette façon de participer des citoyens à la décision gouvernementale a sa propre légitimité et peut par conséquent déclencher des changements dans l'action publique. Par exemple, des manifestations publiques peuvent être organisées sur la base d'une initiative citoyenne, à l'invitation d'un ou plusieurs partis politiques ou syndicats, ou grâce aux efforts combinés des citoyens, des partis politiques, des syndicats et d'autres parties de la sphère politique/publique. En outre, des communications et des interactions informelles avec les représentants élus, sur la base desquelles les autorités modifient leurs décisions, ont lieu tous les jours dans différents lieux (décision publique nationale ou locale, marchés, etc.)².

En deuxième lieu, former différentes alliances de citoyens qui initient, proposent ou commentent les nouvelles actions concernées. Cela est important car ce que de nombreux conseils et autorités publiques considèrent comme une priorité pourrait n'avoir qu'une importance marginale pour les citoyens qui peuvent être intéressés par différentes questions qui ne sont tout simplement pas traitées par l'administration ou le gouvernement³.

En troisième lieu, internet est devenu un outil de communication entre les citoyens et les différents niveaux de gouvernement, ou sert de point de rencontre pour que les citoyens discutent de différentes questions. La relation entre le gouvernement et les citoyens devient de plus en plus complexe et multiforme. Le développement des technologies de l'information change le contexte de la gouvernance. Les nouvelles technologies de communication permettent aux citoyens de surmonter les barrières de distance physique et de s'organiser plus rapidement et plus efficacement⁴. Cet accès accru à l'information a un "effet démocratisant" - politisant les citoyens et les mobilisant souvent pour agir.

¹ – Cornwall, A. Unpacking 'participation': models, meanings and practices. Community Development Journal, 43(3), 2008, pp 269-283.

² – Cohen, J. Deliberation and democratic legitimacy. In D. Matravers & J. Pike (Eds.), Debates in contemporary political philosophy: an anthology, Londres: Routledge, 2005, pp. 342-360.

³ – Cornwall, A. (2008),. op. cit, p 277.

⁴ – Ibid, p 278.

En dernier lieu, afin de participer au développement socio-économique, les citoyens et autres parties prenantes créent des espaces publics pour discuter de projets communs (de l'initiative à la mise en œuvre), car elle exprime les motivations des citoyens et permet un dialogue avec de nombreuses parties prenantes de l'action publique¹.

2- Les acteurs politiques et les hauts fonctionnaires doivent soutenir la participation des citoyens

Lorsque les acteurs politiques s'efforcent d'améliorer la situation, de favoriser le développement économique et de moderniser les infrastructures et les services publics, il est souvent nécessaire d'engager des experts pour aider les hauts fonctionnaires (généralement des cabinets de d'ingénierie et conseils) à préparer les programmes et les plans d'actions. Mais lorsque ces experts proposent de mener une enquête sur les besoins et les points de vue des citoyens et d'organiser des ateliers ou des forums de politiques publiques, pour discuter des problèmes et des besoins de la population, l'appareil politico-administratif doute souvent de l'utilité de cette démarche. Il dit que cela prend du temps, que cela coûte cher et que la plupart des gens n'ont rien de valable à dire car ils ne sont pas compétents².

Mais pour encourager une véritable participation, les hauts fonctionnaires et les gouverneurs doivent également comprendre son importance, il est donc utile d'organiser des ateliers et des forums de politiques publiques pour eux sur l'action publique et la participation citoyenne. Ces forums peuvent présenter des cas de bonnes pratiques, montrant que la participation active des citoyens est une condition préalable nécessaire à l'élaboration d'un plan de qualité et à sa mise en œuvre réussie. Bien qu'il soit possible d'élaborer un très bon plan sans consulter le public, un tel plan rencontrera d'énormes problèmes lors de sa mise en œuvre.³

Le gouvernement ne peut pas agir seule. Que peut-on faire ? Faire participer les citoyens, faire des choses pour eux, avec eux, pas à leur place. C'est pourquoi les ateliers que les experts organiseront avec les citoyens se concentreront sur leurs problèmes réels et chercheront des solutions possibles, en identifiant les possibilités d'action citoyenne. Ils serviront également à motiver les gens, à leur faire prendre conscience qu'ils peuvent faire beaucoup de choses eux-mêmes s'ils unissent leurs forces.

Par ailleurs, si le gouvernement souhaite encourager la participation et impliquer les citoyens dans les politiques publiques qui concernent leur bien-être, une bonne façon de les motiver est d'organiser de forums de politiques publiques. Il est nécessaire d'expliquer lors de

¹ – Ibid.

² – Hassenforder, E., Smajgl, A., & Ward, J. Towards understanding participatory processes: Framework, application and results. *Journal of Environmental Management*, 157, 2015, pp 84–95.

³ – Milbrath, L. W. Political participation. In S. L. Long (Ed.), *The handbook of political behavior* (v. 4, pp. 197–240). Boston: Springer, 1981.

ces conversations quels seront les résultats des politiques proposées, pourquoi leur implication est importante et comment ils peuvent faire la différence grâce à leur engagement. Les gens sont attirés par les activités d'intérêt public qui produisent des résultats tangibles dans un délai raisonnable et ils participent lorsque leur participation fait la différence¹.

3- Les acteurs politico-administratifs et la participation des groupes de citoyen

Les problèmes se posent également souvent avec les acteurs politico-administratifs qui participent au processus de prise de décision en tant qu'experts, car ils ne sont parfois pas disposés ou capables de discuter de leur argumentation avec les citoyens. Il ne s'agit pas seulement d'un problème de langage et d'arguments complexes, mais aussi d'une réticence à accepter d'autres modes de connaissance comme légitimes.

Les acteurs politico-administratifs ne sont parfois pas conscients de leur responsabilité sociale plus large et ne comprennent pas que les processus d'élaboration des politiques publiques doivent également refléter les préoccupations d'autres personnes, qui sont influencées par des choix de valeurs qui ne peuvent être faits sur la seule base de preuves scientifiques².

Bien qu'il soit reconnu, tant en théorie qu'en pratique, que le public doit être davantage impliqué dans les décisions publiques, les acteurs politico-administratifs qui traitent des questions publiques sont, au mieux, ambivalents quant à la participation du public ou, au pire, ils la trouvent problématique car la complexité des problèmes modernes ne peut être abordée avec bon sens et ingéniosité.

En conséquence, la plupart d'entre eux ne recherchent pas activement la participation du public. Ils pensent que la seule base de la prise de décision devrait être la connaissance technique. Bien que cela soit vrai dans une certaine mesure pour certaines questions, beaucoup d'entre elles ne peuvent pas être résolues uniquement par des apports scientifiques, mais nécessitent de plus en plus des décisions éthiques et politiques résolument non techniques³.

Les citoyens manquent probablement de connaissances techniques, mais ils possèdent certaines connaissances sur leurs intérêts et leurs besoins de bien être, qui peuvent être très

¹ – ORR, S. K. Environmental policymaking and stakeholder collaboration: theory and practice. Boca Raton: American Society for Public Administration / CRC PRESS, 2013.

² – HOOD, CHRISTOPHER. « Relations entre ministres/politiciens et fonctionnaires : l'ancien et le nouveau marchandage », dans Guy B. Peters et Donald J. Savoie (dir.), *Gouvernance au XXI^e siècle : revitaliser la fonction publique*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2001, p 136.

³ – REYNAUD Jean-Daniel. *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*, Armand Colin, 3^e édition, 1998.

précieux, et en tant que citoyens, ils ont le droit de participer aux décisions politiques. Mais même si les citoyens se soucient des problèmes auxquels leurs intérêts sont confrontés, ils sont souvent "écartés" du processus public, car le système politique et administratifs, censés être basés sur l'expertise et le professionnalisme, laissent peu de place aux processus participatifs.

La véritable participation des citoyens au processus de prise de décision nécessite une conception plus large de la connaissance. Ce n'est pas seulement l'expertise technique et scientifique qui compte, mais aussi la connaissance intuitive et tacite des citoyens. Leur connaissance est pratique, issue de l'apprentissage par la pratique, de l'apprentissage par l'expérimentation, du soutien à l'innovation et à l'adaptation continues. Les connaissances des acteurs politico-administratifs et des citoyens ont tous deux une place légitime dans le processus de prise de décision¹.

Il est extrêmement important pour la participation des citoyens que les acteurs politico-administratifs soient ouverts aux citoyens et les acceptent comme partenaires dans les domaines d'intérêt général. De plus, les acteurs politico-administratifs peuvent favoriser la participation du public car ils peuvent convaincre les acteurs politiques de l'intérêt de cette démarche et leur montrer en même temps des résultats pratiques positifs à travers les actions publiques qu'ils mènent².

4- Les structures et les processus de prise de décision doivent être ouverts à la participation de la société civile

Le décideur public doit trouver des moyens d'inclure leurs citoyens dans les discussions sur les questions publiques. La participation aux discussions publiques et aux autres actions publiques doit être une expérience positive pour les citoyens, ouvrant des possibilités de citoyenneté active et d'apprentissage commun par le biais de débats, contribuant ainsi à la réalisation des principes démocratiques dans la pratique.

La participation des citoyens ne doit pas être un obstacle aux actions publiques envisagées par le gouvernement ; elle doit faire partie intégrante de leur action, car sa mission fondamentale est de renforcer les institutions démocratiques dans une société.

En même temps, elle accroît le capital social de la société civile et la volonté de leurs membres d'agir ensemble pour le bien commun³.

¹ – MICHELS, A., AND L. DE GRAAF. Examining Citizen Participation: Local Participatory Policymaking and Democracy Revisited, Local Government Studies 43 (6), 2017, PP 875–881.

² – Béchard, Benoit. L'interface politico-administrative au Québec : champ de bataille ? Mémoire de maîtrise en affaires publiques, Québec, Université Laval, 2016.

³ – David Ospital. La Gouvernance Participative. Pouvoirs Locaux : les cahiers de la décentralisation / Institut de la décentralisation, 2023, p 39.

La participation du public peut aller du partage d'informations par le biais de consultations à des formes plus actives de participation, telles que les partenariats, qui impliquent une forte influence des citoyens sur les politiques publiques et les services publics – ce qui devrait être l'objectif principal¹. Lorsque la participation n'est utilisée que pour légitimer les décisions publiques déjà adoptées et n'est pas conçue comme une coopération active dans la prise de décision, la coopération est supervisée, gérée et, dans de nombreux cas, manipulatrice².

Dans la plupart des cas, cela se produit en prenant des décisions publiques importantes ou en consultant des associations bien choisis, et en présentant des propositions entièrement élaborées au public uniquement pour commentaires ou, parfois, simplement pour information. Si les politiciens et les administrateurs ne font pas preuve d'ouverture et de volonté pour respecter les contributions de tous les participants au débat, le débat public ne sert que d'écran de fumée et d'outil de légitimation des objectifs déjà acceptés, ce qui signifie que les citoyens ne trouvent pas leur participation utile³.

Une participation citoyenne efficace est essentielle pour de bonnes politiques publiques et une bonne gouvernance. Les acteurs politiques, les administrateurs et les citoyens jouent tous un rôle important dans l'engagement civique. Il est donc essentiel que le gouvernement encourage et maintient un environnement de participation citoyenne réactive. Pour susciter un tel engagement, l'acceptation de certaines lignes directrices pour les acteurs politiques et les administrateurs publics pourrait aider⁴ :

- Valoriser la participation active des citoyens comme essentielle pour la performance de l'action publique.
- Concevoir le processus d'élaboration des politiques publiques de manière à laisser place à différentes formes de participation des citoyens (individus et organisations différentes).
- Fournir un soutien financier et humain adéquat à la participation des citoyens.

¹ – Sébastien Damart, thèse EN SCIENCES DE GESTION, Une étude de la contribution des outils d'aide à la décision aux démarches de concertation. Le cas des décisions publiques de transport. Université Paris Dauphine – Paris IX, 2003, p 19.

² – BLONDIAUX Loïc., Le nouvel esprit de la démocratie, actualité de la démocratie participative, Editions du Seuil et La république des idées, mars 2008.

³ – DELHOSTE, Démocratie participative : De l'échec de l'organisation étatique à l'avenir du projet citoyen, RFDA, 2007.

⁴ – Koskimaa , V, Rapeli , L & Himmelroos , S. Decision-makers, advisers or educable subjects? Policymakers' perceptions of citizen participation in a Nordic democracy ' ,Governance , vol. 37, no. 1, 2024, p 271.

Organiser des activités de participation pour optimiser le temps et les efforts des citoyens.

- Donner aux citoyens la possibilité de s'impliquer dans le processus d'élaboration des politiques publiques, de planification et de développement des plans d'actions dès le début.
- Fournir des communications compréhensibles, opportunes et largement diffusées.
- Respecter et prendre en compte les contributions de tous les citoyens et répondre à leurs points de vue et idées en temps opportun.
- Mettre en œuvre des processus délibératifs conformément aux principes démocratiques, afin que les citoyens participent sur un pied d'égalité et soient prêts à écouter les arguments des autres et à les prendre en compte lors de la prise de décisions publiques.
- Soutenir et maintenir un réseautage continu entre les citoyens, le gouvernement, les acteurs politico-administratifs.
- Former les fonctionnaires et les acteurs politico-administratifs dans le domaine de la participation citoyenne, afin de développer une culture organisationnelle participative et une attitude individuelle favorable à la participation citoyenne.
- Coordonner les activités interministérielles et inter juridictionnelles afin qu'elles soutiennent la participation citoyenne et la rendent plus efficace et significative.
- Évaluer régulièrement l'efficacité de la participation citoyenne pour rechercher d'éventuelles améliorations.
- Faire connaître les cas réussis de participation citoyenne afin d'inciter les autres à suivre l'exemple.
- Rechercher et encourager en permanence de nouvelles formes de participation citoyenne.

Lorsque les citoyens participent à des activités communautaires, les groupes doivent être formés en fonction des intérêts personnels exprimés. Les groupes durent longtemps lorsqu'ils sont composés de personnes qui apprécient vraiment la compagnie des autres. Personne ne passe volontairement beaucoup de temps avec des personnes qu'il n'aime pas. En même temps, n'attendez pas trop des citoyens, car cela représente pour eux une charge de travail supplémentaire. Une personne ne doit pas être impliquée dans trop d'activités.

En plus des affaires sérieuses, il faut prévoir du temps pour le plaisir. Les gens sont attirés par les activités de groupe qui sont amusantes, créatives ou éducatives. Les groupes qui se concentrent uniquement sur le travail font fuir les citoyens.

Au début, il est très important de bénéficier d'une assistance acteurs politico-administratifs pour la mise en œuvre des idées d'une politique publique. Les citoyens n'ont souvent pas assez d'expérience en matière d'organisation et de gestion, ils ont donc besoin d'un peu d'aide, mais au bout d'un certain temps, ils deviennent plus compétents et peuvent faire beaucoup de choses eux-mêmes. Une formation et des conseils dans différents domaines d'expertise les aideront à concrétiser leurs idées et leurs projets.

Les politiques publiques mis en œuvre avec succès encourageront d'autres personnes à s'engager dans la politique¹.

5- **Rendre le processus de la participation publique permanent**

Dans notre société, les premières impulsions viennent souvent de l'extérieur et, grâce aux actions articulées de ses promoteurs, la participation prend peu à peu de l'ampleur. Cependant, l'objectif devrait être de la rendre permanente, d'en faire un mode de vie pour la société civile.

Pour une action commune, les citoyens et tous les autres participants doivent accepter certaines normes personnelles telles que² :

- Tout le monde a le droit de participer et de s'exprimer
- Respecter les opinions des autres ; les attaques personnelles sont interdites
- Prêt à agir en tant que représentant d'un intérêt particulier mais respectant l'intérêt général de la société et les règles juridiques
- Engagement en faveur de l'intérêt général de la société
- La confiance comme obligation d'agir conformément aux décisions publiques élaborées.
- Le consensus comme « accord général » au lieu de l'unanimité pour les décisions publiques
- L'ouverture et la transparence de toutes les activités.

Tableau 1. Les effets des processus participatifs citoyens³.

¹ – YVES SINTOMER ET JULIEN TALPIN, « La démocratie délibérative et la question du pouvoir », numéro spécial de la revue Raisons politiques, juin 2011, p 07.

² – Koskimaa, V, Rapeli, L & Himmelroos., op . cit, p 272.

³ – Beuret, J-E, & Cadoret, A. La participation citoyenne à l'action publique : construire des décisions ou un capital pour l'action ? Canadian Journal of Regional Science / Revue canadienne des sciences régionales 38(1/3), 2015, p 23.

Un résultat	...Qui engendre...	Avec pour EFFETS	La nature des effets
Une parole citoyenne	Révèle des Informations...	Actions	Dans l'immédiat ou dans le futur Un capital informationnel
	Provoque des controverses	Evolutions	
	Met des questions au travail...	Agenda	
	A un poids dans le débat	Décisions	
Des rapprochements	Entre les citoyens et l'acteur public	Proximités	Un capital organisationnel
	Entre des services publics associés au dialogue avec les citoyens	Proximités et coordinations intra et/ou inter-organisationnelles	
Des apprentissages	Apprentissage de situations de dialogue	Compétences en conduite de concertations	Un capital pour l'action concertée
	Une convergence autour d'un besoin de coordination	Légitimité d'un acteur à coordonner l'action	
	Des citoyens s'expriment alors qu'ils se niaient ce droit	Légitimité de citoyens à investir l'espace public	
	Des plans et chartes engagent leurs signataires	Références collectives	
Des initiatives	Des dynamiques d'action concertée	Des actions concertées dont la durabilité suppose souvent un appui	Un capital activé provisoirement

Source : Beuret, J-E, & Cadoret, A. 2015. La participation citoyenne à l'action publique: construire des décisions ou un capital pour l'action ?

La participation à des délibérations et des négociations communes élargit les horizons individuels en exposant les citoyens à d'autres points de vue et opinions. Elle encourage la coopération et développe le capital social qui augmente la capacité d'action collective au sein de la société. Grâce à leur engagement pratique et à certaines activités de formation spéciales, les citoyens développent ces normes et aussi la volonté de prendre la responsabilité de leur propre avenir et de celui de notre société. Il semble parfois impossible d'éduquer beaucoup de citoyens, mais il suffit souvent de trouver des acteurs politiques capables de diriger. Ces derniers peuvent faire toute la différence en servant de catalyseurs pour rassembler de nombreuses personnes qui, autrement, resteraient séparées. Ces dirigeants doivent être très engagés envers l'intérêt général. C'est cet intérêt général et le sentiment partagé d'appartenance qui relient les participants d'une manière particulière et renforcent leur responsabilité envers les résultats et la résolution réussie des problèmes publics.

Il est impossible de répertorier ou de réglementer tous les modes et formes (en particulier externes) de participation des citoyens à la gestion publique. Pour cette raison, certains modes et formes de participation des citoyens se déroulent en dehors du cadre juridique et pratique existant, mais pas en contradiction avec celui-ci. Dans certains d'entre eux, il existe des lacunes juridiques ou opérationnelles, de sorte que les citoyens qui souhaitent participer de ces nouveaux modes à la gestion publique perdent en sécurité juridique ou institutionnelle, mais gagnent en spontanéité.

Conclusion :

Après le changement du paradigme du système politique et économique au Maroc (transition du corporatisme étatique au néocorporatisme), les attentes des citoyens étaient élevées, mais elles n'ont pas été satisfaites. Peu à peu, ils ont perdu leur enthousiasme et leur intérêt pour les affaires publiques, et maintenant ils se concentrent principalement sur leur propre bien-être et luttent pour assurer une vie décente. Les politiciens, qui font de grandes promesses avant chaque élection, les déçoivent. Ils parlent de démocratie, de droits et de bien-être des citoyens, mais lorsque les citoyens se présentent devant un acteur politique ou un parlementaire avec un problème, ils ne reçoivent parfois aucune réponse ou action publique. Du point de vue des citoyens, les politiciens rendent souvent la situation encore plus compliquée.

Là où les hommes politiques et les hommes d'affaires ont accès aux ressources financières, politiques, juridiques, institutionnelles ou médiatiques, les citoyens n'y ont pas accès. Que peuvent-ils faire alors ? Nombreux sont ceux qui se laissent aller à l'apathie, au découragement, au désespoir ou à l'impuissance, à cet effet, se distancient de la politique et des affaires publiques.

D'une part, les citoyens se méfient de la politique, des hommes politiques et des fonctionnaires, et ne croient pas que les hommes politiques se soucient vraiment d'eux et de leurs besoins. Et d'autre part, en raison de l'héritage de l'ancien paradigme du corporatisme étatique, les citoyens n'ont pas non plus l'expérience nécessaire de la citoyenneté active dans une démocratie.

Pour que les citoyens soient motivés à participer, ils doivent avoir le sentiment que leur voix compte et qu'ils peuvent influencer la situation et le cours des actions publiques. Ils doivent avoir la possibilité de s'exprimer librement sur leurs problèmes socio-économiques. Leurs opinions doivent être traitées avec l'attention qui leur est due. Il existe différentes formes de participation citoyenne, notamment le vote, les référendums, les assemblées municipales, les présentations publiques, les expositions publiques, et les débats publics. Ces formes de participation peuvent être qualifiées de méthodes traditionnelles. Mais, en raison des nouvelles circonstances, ces formes de participation ne sont souvent pas suffisantes. Comme elles offrent des possibilités limitées d'exprimer les intérêts et les opinions des citoyens, elles doivent être complétées par de nouvelles formes, qui ont évolué au cours de la dernière décennie, comme les forums de politiques publiques.

Bibliographie :

- A.S. Binderkrantz, and Christiansen, P.M. From classic to modern corporatism: interest group representation in Danish public committees in 1975 and 2010, Journal of European Public Policy, 2015.
- A.S. Binderkrantz, Christiansen, P.M. and Pedersen, H.H. A privileged position? The influence of business interests in government consultations, Journal of Public Administration Research and Theory, 2014.
- A.S. Binderkrantz, Christiansen, P.M. and Pedersen, H.H. Interest group access to the bureaucracy, parliament, and the media, Governance 28, 2015.
- André Mach, Peter Munk Christiansen, and Frédéric Varone, How corporatist institutions shape the access of citizen groups to policy-makers: evidence from Denmark and Switzerland, éditions Journal of European Public Policy, 2016.
- Anas Ouahabi thèse de doctorat, Corporatisme et décisions publiques économiques au Maroc : essai sur les groupes d'intérêt et les cheminements d'influence, soutenue Mars 2022. Université Moulay Ismail.
- Bruno, Esien Eddy. Decision making, interest intermediation, and value: In government, public, and private agencies corporatism for work promotion, DANUBE: Law, Economics and Social Issues Review, ISSN 1804-8285, De Gruyter, Warsaw, Vol. 11, Iss 4, 2020.
- Beuret, J-E, & Cadoret, A. La participation citoyenne à l'action publique : construire des décisions ou un capital pour l'action ? Canadian Journal of Regional Science / Revue canadienne des sciences régionales 38(1/3), 2015.
- Béchard, Benoit. L'interface politico-administrative au Québec : champ de bataille ? Mémoire de maîtrise en affaires publiques, Québec, Université Laval.
- Berry, J.M. (1999) The New Liberalism: The Rising Power of Citizen Groups, Washington, DC: Brookings, 2016.
- BLONDIAUX Loïc,, Le nouvel esprit de la démocratie, actualité de la démocratie participative, Editions du Seuil et La république des idées, mars 2008.
- Cornwall, A. Unpacking participation : models, meanings and practices. Community Development Journal, 43(3), 2008.
- CROZIER Michel et Erhard FRIEDBERG, L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective, Paris, éditions du Seuil, 1977.
- Cohen, J. Deliberation and democratic legitimacy. In D. Matravers & J. Pike (Eds.), Debates in contemporary political philosophy: an anthology. Londres: Routledge, 2005.

- David Ospital. La Gouvernance Participative. Pouvoirs Locaux : les cahiers de la décentralisation / Institut de la décentralisation, 2023.
- Dagnino, E., & Teixeira, A. C. C. The participation of civil society in Lula's government. *Journal of Politics in Latin America*, 6(3), 2014.
- DELHOSTE, Démocratie participative : De l'échec de l'organisation étatique à l'avenir du projet citoyen, RFDA, 2007.
- Eising, R. The access of business interests to EU institutions: towards elite pluralism, *Journal of European Public Policy*, 2007.
- Eichenberger, S., Pilotti, A., Mach, A. and Varone, F. Parlement de milice et groupes d'intérêt (1970–2010) Professionnalisation et diversification des liens d'intérêt, *Annuaire suisse d'histoire économique et sociale* 31, 2016.
- Fouad Abdelmoumni. Le Maroc et le printemps arabe. Editions pouvoirs 2013.
- Giddens, A. *The Third Way: The renewal of Social Policy*. Cambridge: Polity Press, 1998.
- Gramsci, A. *Pri-prison Writings*. Cambridge: Cambridge University Press, 1994.
- Hassenforder, E., Smajgl, A., & Ward, J. Towards understanding participatory processes: Framework, application and results. *Journal of Environmental Management*, 157, 2015.
- HOOD , Christopher. « Relations entre ministres/politiciens et fonctionnaires : l'ancien et le nouveau marchandage », dans Guy B. PETERS et Donald J. SAVOIE (dir .), *Gouvernance au XXI^e siècle : revitaliser la fonction publique*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2001.
- Junius, N., Matthieu J., Caluwaerts, D. and Erzeel, S. Is It Interests, Ideas or Institutions? Explaining Elected Representatives' Positions Toward Democratic Innovations in 15 European Countries. *Frontiers in Political Science*, 2020.
- Jessop, B. Corporatism and Beyond? On Governance and its limits. In E. Hartmann and P. F. Jjaer, *The Evolution of Intermediary Institutions in Europe: From Corporatism to Governance*. Basingsoke: Palgrave, 2015.
- José Luís Cardoso, *Corporatism and beyond: an assessment of recent literature*. Editions ICS, 2012.
- Koskimaa , V , Rapeli , L & Himmelroos , S. Decision-makers, advisers or educable subjects? Policymakers' perceptions of citizen participation in a Nordic democracy , *Governance* , vol. 37 , n° 1, 2024.

- Koskimaa, V. and Rapeli, L. Fit to govern? Comparing citizen and policymaker perceptions of deliberative democratic innovations. *Policy & Politics* 48(4), 2020.
- Kurnia, M. P., Susmiyati, H. R., & Hamzah, H. Model of public participation in formation of good local regulation in East Kalimantan Province. *Journal of Law, Policy and Globalization*, 55(1), 2016.
- Lehmbruch, G. (1979). "Liberal Corporatism and Party Government". In P. C. Schmitter and G. Lehmbruch, *Trends Towards Corporatist Intermediation*. Beverly Hills/London: SAGE Productions, 1979.
- Lowery, D. et al. Images of an unbiased interest system, *Journal of European Public Policy*, 2015.
- MICHELS, A., AND L. DE GRAAF. "EXAMINING CITIZEN PARTICIPATION: LOCAL PARTICIPATORY POLICYMAKING AND DEMOCRACY REVISITED." *LOCAL GOVERNMENT STUDIES* 43 (6), 2017.
- Milbrath, L. W. Political participation. In S. L. Long (Ed.), *The handbook of political behavior*, v. 4, Boston: Springer, 1981
- Orr, S. K. Environmental policymaking and stakeholder collaboration : *theory and practice*. Boca Raton: American Society for Public Administration / CRC Press, 2013.
- Potucek, M. and Rudolfová, V. *Public Policy: A comprehensive Introduction*. Prague: Karolinum, 2016.
- Rhodes, M. and Molina, O. Corporatism: The Past, Present, and Future of a Concept. *Annual Review of Political Science*, 2002.
- REYNAUD Jean-Daniel. *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*, Armand Colin, 3^e édition, 1997.
- Schmitter, P. "Still the century of corporatism?" In Philippe C. Schmitter and Gerhard Lehmbruch (eds.), *Trends Towards Corporatist Intermediation*. *Contemporary Political Sociology*, Volume 1. London, Sage Publications, 1979.
- Sébastien Damart, thèse de doctorat en sciences de gestion, *Une étude de la contribution des outils d'aide à la décision aux démarches de concertation. Le cas des décisions publiques de transport*. Université Paris Dauphine - Paris IX, 2003.
- Streeck, W. and Schmitter, P. C. *Private Interest Government. Beyond Market and State*. London: SAGE Publications, 1985.
- Sébastien Damart, thèse EN SCIENCES DE GESTION, *Une étude de la contribution des outils d'aide à la décision aux démarches de concertation. Le cas des décisions publiques de transport*. Université Paris Dauphine - Paris IX, 2003.

- YVES SINTOMER ET JULIEN TALPIN, « La démocratie délibérative et la question du pouvoir », numéro spécial de la revue Raisons politiques, juin 2011.
- La constitution de 2011. Dahir n°1.11.91 du 29 Juillet 2011 portant promulgation du texte de la constitution
- La loi organique N° 44.14 relative aux pétitions. Dahir n° 1.16.107 du 23 Chaoual (28 juillet 2016), portant promulgation de la loi organique n° 44.14 déterminant les conditions et les modalités d'exercice du droit de présenter des pétitions aux pouvoirs publics.
- La loi organique N° 64.14 relative à la présentation de motions en matière de législation. Dahir n° 1.16.108 du 23 Chaoual (28 juillet 2016), portant promulgation de la loi organique n° 64.14 fixant les conditions et les modalités d'exercice du droit de présenter des motions en matière législative.
- www.un.org.
- www.europarl.europa.eu.
- www.oecd.org/fr/